

**Complément à l'Avis n° 2014/03-01
relatif à l'accréditation de l'Université de Nantes -
École polytechnique de l'Université de Nantes
(Polytech Nantes)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet de la demande

« L'école établira un rapport sur la prise en compte des recommandations urgentes précédentes. Ce document est à transmettre en juillet 2017, à la mission des écoles supérieures et de l'enseignement privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI. »

Avis n°2014/03-01

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Université de Nantes,
- Vu la note de synthèse établie par Jacques SCHWARTZENTRUBER, membre de la CTI
- Vu la proposition de prise d'acte exprimée par le Bureau de la Commission lors de la réunion du 26 septembre 2017,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission **prend acte favorablement du rapport intermédiaire** demandé à l'Université de Nantes - École polytechnique de l'Université de Nantes (Polytech Nantes) lors du suivi périodique (Avis n°2014/03-01).

Sur l'ensemble des **recommandations urgentes** faites à l'école en 2014, la Commission note des **avancées très significatives**, à l'exception de celle portant sur la diminution du nombre de spécialités, qui se heurte à des obstacles structurels. La mise en place des contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels avec l'université semble bien engagée, mais nécessitera d'être évaluée avec vigilance lors du prochain audit périodique.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 10 octobre 2017.

Adopté en séance plénière à Paris, le 14 novembre 2017.



Le président
Laurent MAHIEU